

L'AUTORISATION À DES TIERS POUR LA COLLECTE DU DOSSARD ET DU SAC CADEAU.

Ce document (dûment rempli et signé par les parties) autorise une tierce personne à retirer le dossard de tout coureur qui ne peut assister à la remise des dossards de le **SALOMON ULTRA PIRINEU 100k® 2021**.

En aucun cas ce document ne servira à autoriser un changement de nom du dossard.

Cette autorisation originale (pas une photocopie) dûment signée et complétée par le coureur propriétaire du dossard et par la personne autorisée, doit être accompagnée de la documentation suivante, sans laquelle l'autorisation sera sans valeur :

- Original (pas de photocopie) de la décharge de responsabilité signée par le propriétaire du dossard
- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport du propriétaire du dossard.
- Pour ceux qui n'ont pas contracté l'assurance accident obligatoire : Photocopie de la carte fédérative que le propriétaire du dorsal a présenter durant l'inscription.
- Original de la carte d'identité ou du Passeport de la personne qui vient chercher le dossard.

Le participant de le **SALOMON ULTRA PIRINEU 100k® 2021** (nom et prénom du coureur) :

.....

Avec pour Numéro de CARTE D'IDENTITE ou de PASSEPORT (du coureur) :.....

Autorise (nom de la personne autorisée) :

Avec pour Numéro de CARTE D'IDENTITE ou de PASSEPORT (de la personne autorisée) :.....

A récupérer le dossard et/ou le sac cadeau lors de la remise des dossards **SALOMON ULTRA PIRINEU 100k® 2021**.

Fait à....., le (jour, mois, année)

SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE DU DOSSARD
PERSONNE QUI LE RÉCUPÈRE

SIGNATURE DE LA